

Conseil scientifique de la filière équine

Appel à projets de recherche et développement, *en collaboration avec le fonds Eperon*

Thème « Cheval et société Les mondes des équidés sous le prisme des Sciences Humaines et Sociales »

Année 2021

Date limite de remise des dossiers : 15 novembre 2020
Dépôt des projets exclusivement via la plateforme en ligne
<https://projects.ifce.fr>¹

¹ Cf annexe 1 pour plus d'informations

Sommaire

Préambule.....	3
1. Contexte	3
2. Position du problème.....	4
3. Bases de données.....	11
4. Projets attendus, labellisation et financement.....	12
4.1. Type de projets attendus	12
4.2. Financements complémentaires	12
4.3. Montants disponibles	13
4.4. Règles de financements	13
4.5. Financement de bourses de doctorat.....	13
5. Actions et thèmes éligibles.....	14
5.1. Actions éligibles.....	14
5.2. Thèmes éligibles.....	14
6. Modalités de candidature et critères d'éligibilité	14
6.1. Éligibilité.....	14
6.2. Présentation du dossier	14
6.3. Critères scientifiques et enjeux pour la filière.....	15
6.4. Critères financiers	15
6.5. Respect du délai de remise des propositions de recherche.....	15
7. Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement.....	15
8. Obligations envers l'Ifce.....	16
Annexe 1 : Constitution du dossier.....	17
Annexe 2 : Conseils d'utilisation de la plateforme en ligne	18

Préambule

Dans un objectif d'améliorer la cohérence et l'efficacité des moyens dédiés à la recherche équine et à la valorisation des résultats de la recherche, l'Ifce et le fonds Eperon se sont associés pour se doter d'un conseil scientifique unique, porteur de plusieurs appels à projets pour 2021 :

- Un appel à projets de **recherche et développement** divisé en cinq sous-appels thématiques :
 - **Cheval et société : Les mondes des équidés sous le prisme des sciences humaines et sociales (ce document)**
 - Sciences vétérinaires et zootechniques
 - Sport : santé et performance
 - Infrastructures, matériels et outils
 - Produits et services fournis par les équidés : incluant médiation, lait, viande, traction ...
- ⇒ Tous les projets visant à **produire de nouveaux résultats/connaissances** doivent s'inscrire dans cet appel à projets, même s'ils contiennent également une partie transfert et valorisation.
- Un appel à projets de **valorisation et transfert** de résultats acquis, couvrant toutes les thématiques ci-dessus.
- ⇒ Seuls les projets visant exclusivement à valoriser des résultats existants sont à prévoir en réponse à cet appel à projets.

Les autres appels à projets sont disponibles sur la page du conseil scientifique : www.ifce.fr/ifce/appui-filiere/comites-appui-filiere/conseil-scientifique/

Ces appels à projets, distincts dans leur forme, seront étudiés simultanément en janvier 2021 et disposeront d'une enveloppe financière commune sans répartition préalable vers l'un ou l'autre des appels à projets.

1. Contexte

Si les mondes des équidés au sens large – incluant les activités de production, de transformations ou les activités de l'ensemble des équidés - ont été régulièrement appréhendés dans leurs dimensions vétérinaires et/ou agronomiques, ils sont longtemps restés peu investigués dans leurs pratiques sociales, culturelles et spatiales, en tant que systèmes économiques ou de politiques publiques. L'Ifce souhaite ainsi constituer à long terme un corpus de travaux en sciences humaines et sociales susceptible d'apporter des connaissances cumulatives sur l'ensemble de ces dimensions, qu'il s'agisse du segment des courses et des paris, du sport, des loisirs, du travail ou de la viande, ou des questions transversales à tous ces segments comme le dopage, l'innovation, l'équipement... La grande diversité qui caractérise les mondes des équidés dans toutes leurs dimensions se répercute au niveau des multiples enjeux auxquels ils font face. C'est dans ce contexte que l'Ifce poursuit sa politique volontariste et pérenne de financement de recherches en sciences humaines et sociales en lien avec les mondes des équidés, entre autres, sous la forme de post-doctorats, voire de doctorats. Toutes les sciences humaines et sociales



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



sont concernées : sciences politiques, histoire, économie, géographie, sociologie, anthropologie, psychologie, gestion, etc.

2. Position du problème

L'histoire des savoirs autour du cheval a pu donner lieu à une abondante littérature, qu'il s'agisse de techniques équestres², zootechniques ou vétérinaires³, aujourd'hui appropriée par une partie des acteurs. En revanche, l'histoire et les déterminants des différentes activités liées aux équidés en relation avec les institutions qui les ont produites, ne permet pas, en l'état des connaissances actuelles, de comprendre comment celles-ci ont pu se cristalliser dans une configuration institutionnelle et contextuelle particulière à la fin du XXe siècle. Pourtant, ces déterminants sociaux et ces facteurs économiques et/ou politiques délimitent aujourd'hui les différentes manières de produire, de transformer ou d'utiliser les équidés. Comblé ce manque nécessite de se décentrer des équidés eux-mêmes pour tourner le regard vers l'ensemble des processus sociaux, économiques, politiques, historiques, culturels, etc., qui construisent ces mondes comme point de convergence de toutes les préoccupations, et notamment vers les propriétés sociales des acteurs impliqués, les conséquences économiques de leurs activités et les dynamiques territoriales qui en découlent, vers les relations que ces acteurs entretiennent avec et au sein de diverses institutions (organismes publics et privés, collectivités territoriales, organisations internationales) en charge des divers types d'activités, ou encore vers les ressources mobilisées pour s'opposer et imposer certaines représentations ou visions des équidés. Au-delà des individus, il s'agit ici de comprendre les dynamiques relationnelles des groupes, collectifs et organisations spécifiques, ainsi que les schémas de tensions économiques et les systèmes organisationnels en place.

Plusieurs perspectives d'analyse appellent ainsi des éclairages approfondis :

Les deux premiers points présentés ci-dessous représentent des problématiques transversales qui sous-tendent l'ensemble des points évoqués dans ce document.

- **Animal et société**

Les rapports humains-animaux ont fortement évolué ces dernières décennies, dans des directions variées. L'une de ces directions est la montée en puissance depuis le début du XXe siècle, dans les sociétés occidentales, d'une manière d'appréhender les relations aux animaux qui prétend prendre en compte leurs intérêts et leur point de vue : le zoocentrisme. On peut juger du poids pris par ce zoocentrisme en constatant l'augmentation de la population d'animaux de compagnie, l'élaboration de notions telles que celle de « bien-être animal », ou encore le développement important des mouvements dits « animalistes ». Si ces changements profonds sont formulés dans des termes généraux (ils sont censés concerner « les animaux »), on peut se demander comment l'évolution des rapports aux équidés en particulier y est reliée. Est-ce que cette évolution générale de la place des animaux dans la société se fait

² En particulier la littérature classique de l'équitation académique (Baucher, D'Aure, L'Hotte, Decarpentry, etc.), à laquelle s'ajoutent des succès d'édition plus contemporains (Karl, Donard, Henriquet), mais aussi des ouvrages consacrés à la pédagogie ou relatifs aux relations avec le cheval (équitation dite éthologique).

³ Dont témoignent les actes annuels de la quarantaine d'éditions de la Journée de la recherche équine.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



de manière parallèle aux changements internes au monde équestre ou équin ? Si oui, ces deux dynamiques vont-elles dans la même direction ? Est-ce que, au contraire, on peut considérer que ce sont les changements du rapport aux équidés qui ont initié une évolution plus profonde de notre manière de considérer les animaux (rappelons que la protection animale en France a émergé autour du souci du cheval, pour se focaliser plus tard sur les chiens et les chats) ? Les évolutions propres aux mondes équins se retrouvent-elles dans d'autres univers sociaux (canins notamment) ?

Les recherches attendues pourront porter sur plusieurs objets. Des travaux en sociologie, en anthropologie ou en sciences politiques sur la manière dont les **mouvements « animalistes »** contemporains perçoivent les équidés et leurs conditions de vie, de travail seront particulièrement bienvenus. Une meilleure connaissance du souci des chevaux dans l'histoire de la « cause animale » serait également souhaitable. **Comment le grand public perçoit-il la « filière équine »**, qu'il s'agisse de l'élevage, des diverses activités des équidés (courses, équitation de loisir ou de sport, traction etc.) ou encore de la consommation de viande chevaline ? Sur chacun de ces cas, des enquêtes approfondies pourront être réalisées pour évaluer l'acceptabilité et la désirabilité sociales de ces pratiques, auprès de populations précises. Par ailleurs, de nouvelles formes d'activités pour les équidés se développent (médiation équine, cheval territorial, equi-coaching...). Il serait pertinent de mieux connaître les contours socio-professionnels de ces activités, ainsi que la manière dont elles sont perçues par le grand public. Quelles conséquences alors en tirer en termes de renouvellement des représentations des équidés et de la filière équine auprès du grand public mais aussi auprès des décideurs publics ?

Il sera également attendu que soit investiguée la question du changement de **statut social et juridique des équidés**. Le projet de loi français visant à faire évoluer le statut juridique du cheval, passant d'« animal de rente » à « animal de compagnie » a généré de nombreux débats au sein de la filière. Il serait important que des travaux de juristes, d'économistes, etc. se penchent sur les enjeux et les conséquences de ce changement de statut, à l'aide, par exemple, d'une perspective comparative à l'échelle internationale. L'évolution du statut de cheval sera aussi à appréhender du point de vue social. Avec le développement des pratiques comme les équipiétons (les propriétaires d'équidés qui ne les montent pas) ou les pratiques d'équitation éthologique (se rapprochant par bien des aspects des pratiques récentes de sports canins et d'éducation canine), certains auteurs ont pu insister sur le fait que le cheval était de plus en plus considéré et traité comme un animal de compagnie. Il serait important de documenter concrètement ce type de rapport aux équidés, dans le but d'en estimer le poids (tendance de fond ou minoritaire ?) et d'en comprendre les raisons. Il serait également intéressant de comprendre par quels biais cette **nouvelle représentation du cheval** et des équidés est produite : par quels acteurs ou groupes d'acteurs ? Par quels canaux médiatiques ? Sous quelles formes ? Littérature, dessins-animés, presse spécialisée, jeux-vidéos, jouets etc. ? La thématique de l'anthropomorphisation du cheval, ou de sa « canisation » pourrait alors être mieux informée.

En parallèle, les questions des **relations entre les équidés et les humains** qui les côtoient pourront également être abordées. Par exemple la question du « travail » du cheval et de son consentement à travailler, tant du point de vue du cheval que des professionnels de la filière, mais également les questions d'adéquation entre équidés et cavaliers, en particulier en ce qui concerne les équidés d'instruction ou de randonnée, sont souhaitées.

Se pose également, de façon renouvelée, la question de la **douleur** (humaine et animale), de sa perception, de son acceptabilité et de sa prise en compte tant dans les milieux des sports hippiques et équestres que dans le cadre de la fin de vie des équidés. Qu'est ce qui serait socialement souhaitable et acceptable pour les équidés sur l'ensemble de ces questions ? (un état des lieux des fins de vie des équidés, décidées ou non, et de leurs enjeux, serait à ce titre important à produire).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Dans la mesure où il s'agit dans cette thématique de traiter des évolutions des relations entre « animal et société », il est attendu des projets de recherche, qu'ils fassent état d'une connaissance générale des travaux en sciences humaines et sociales autour des relations humains-animaux (pas uniquement des relations aux équidés).

- **Performances socio-économiques des entreprises**

Les entreprises de la filière équine sont de manière globale marquées par un manque de rentabilité, renforcé par l'importance de la « passion », commune à tous les acteurs de cette filière, mais qui pose question. Elles sont, de plus, actuellement fragilisés par le contexte économique, leur atomisation, le recul des soutiens et de l'encadrement de l'État, l'adaptation aux fiscalités européennes, mais aussi la multiplicité des réglementations applicables, les nouvelles préoccupations de la société et l'augmentation de la concurrence y compris internationale. Il est donc indispensable de construire des connaissances, des outils et des méthodes permettant de **comprendre le fonctionnement des entreprises et d'améliorer les performances socio-économiques** des activités et services liés aux mondes des équidés, notamment à travers une meilleure caractérisation des produits, des acteurs et de leurs attentes, mais aussi en étudiant la question de l'effet des normes, réglementations, labels, interdits, taxes, innovations numériques, etc. sur les dynamiques économiques. Les travaux devront contribuer à l'analyse des déterminants d'activités plus durables dans les différentes dimensions économique, sociale et environnementale. On se demandera par exemple comment améliorer la rentabilité et le modèle économique des entreprises équines : comment aller vers une meilleure gestion des coûts de production (alimentation, sanitaire, charges salariales...), du temps et des conditions de travail, des sous-produits (fumier) ? Quels sont les intérêts et contraintes d'une diversification de son activité pour valoriser ses ressources en personnel ou infrastructure (séminaires, gîtes, chambres d'hôtes, fermes pédagogiques...) ? La gestion et l'adaptation du cheptel équin méritent aussi d'être interrogées : quelle est la valeur ajoutée pour le client d'une prise en compte du bien-être animal dans une entreprise équine ? Comment gérer les équidés inactifs ou non-rentables ? Quel est le profil de l'équidé « idéal » selon l'activité et l'utilisateur ?

L'ensemble des points ci-après doivent être étudiés en tenant compte des deux points ci-dessus. Ils doivent contribuer aux performances socio-économiques de la filière tout en tenant compte de l'évolution de la société et de ses rapports aux animaux.

- **Politiques publiques et articulations privé-public**

Du fait des caractéristiques propres à l'histoire complexe de ses acteurs, le secteur des équidés et leurs activités questionnent de manière très spéciale la frontière public-privé en France et les capacités actuelles des diverses institutions à concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques qui s'appuient sur les équidés (élevage, sports, loisirs, courses, etc.). Par exemple, comme pour le sport en général, les activités équestres ont progressé après la seconde guerre mondiale pendant 60 ans grâce aux efforts de l'Etat et aux financements publics spécifiques. La diminution drastique des financements publics reflète-t-elle un retrait de l'Etat ou désigne-t-elle d'autres formes d'intervention, et si oui, lesquelles ? Cette situation est-elle spécifique au domaine équin ? En premier lieu, il convient donc de s'interroger sur les (nouvelles ?) **politiques publiques** qui accompagnent les efforts de développement des pratiques et la structuration spatiale du secteur dans ce nouveau contexte, sans les restreindre aux seules actions des ministères des sports successifs, mais au contraire en les insérant dans un entrelacs d'institutions au niveau **national** (ministère des sports, ministère en charge de l'agriculture, ministère en charge de la



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



culture), mais aussi des institutions **européennes** et de plus en plus des **collectivités territoriales**. Comment ces actions publiques sont-elles déclinées aussi bien à l'échelle nationale que locale, considérant que leurs objectifs ne sont pas systématiquement convergents. Dans un secteur longtemps dominé par le pouvoir de l'Etat, comment les collectivités territoriales, à différents niveaux, sont-elles prêtes à prendre le relai des soutiens publics et pour quelles politiques au regard de la diversité d'activités liées aux équidés susceptibles d'être encouragées à des échelles locales ? Outre les productions réglementaires, fiscales, normatives, encadrant ces différentes activités des équidés, il s'agit de mettre au jour les **interactions entre les différents groupes** d'intérêts privés impliqués dans ceux-ci et leurs possibles conflits d'usage, les formes possibles de mobilisations organisées pour faire valoir leur cause, les ressources mobilisées pour interpellier les acteurs politiques, les réseaux multiniveaux (individuels, organisationnels) qui se tissent entre eux et avec leur territoire, etc., susceptibles en bout de course d'expliquer des variations de pratiques et de culture à l'échelle des territoires. Quels sont les instruments à la portée des collectivités territoriales (fiscalité, accès au foncier, subventions ...) pour favoriser le développement des activités liées aux équidés ? Comment alors se mettent en place de nouvelles formes de gouvernance du développement de ces activités entre acteurs publics et privés ? Celles-ci sont-elles susceptibles de remettre en cause les formes d'organisation existantes de la filière et quelles en peuvent être les conséquences ?

Dans le prolongement de cette perspective, il convient en second lieu de se demander si le **pouvoir de l'Etat** a diminué pour autant. Cette question reviendrait à identifier les spécificités comparées du système institutionnel et symbolique lié au cheval, ainsi que l'évolution de ce système. Si les financements du secteur sont de plus en plus privés, quels sont les équilibres qui émergent entre, d'une part, les nouvelles politiques publiques que le secteur marchand réclame/obtient pour prospérer et, d'autre part, les mécanismes de régulation (par les évaluations, normes, labels, etc.) que l'Etat installe pour garder le contrôle et construire un nouvel équilibre public-privé et, le cas échéant à quels dépens ? La réponse à ces questions pourrait passer par une analyse des réseaux d'interdépendances et des formes et modalités de représentation entre les multiples organisations impliquées dans ce secteur entre institutions publiques, semi publiques et privées, groupes professionnels, PME, coopératives, grandes entreprises, associations sportives, etc.

- **Empreintes territoriales**

Dans le contexte actuel de développement des activités liées aux équidés, les équidés et les pratiques équestres occupent une place croissante dans les territoires ruraux et périurbains. Mais cette nouvelle utilisation de l'espace, qui s'étend de manière peu connue et peu contrôlée, pose question : **quel rapport à l'espace** entretiennent les différents types de producteurs et usagers des équidés et quelles sont leurs situations foncières (diversité des cas, évolutions, enjeux, difficultés rencontrées et éventuelles solutions trouvées ou recherchées, etc.) ? Quelles **concurrences et complémentarités** peuvent exister avec d'autres occupations de cet espace ? On peut également s'interroger sur la place des équidés dans les transformations des rôles et conceptions des campagnes françaises, liées à une utilisation grandissante de ces espaces pour l'habitat et pour les loisirs au détriment des fonctions productives historiques. En effet, on ne saurait comprendre ces logiques d'utilisation « équine » de l'espace sans les replacer dans les logiques résidentielles, locales et professionnelles qui se conjuguent dans les territoires. A cet égard, il conviendrait d'examiner si et comment les équidés, et les activités qui leur sont liées, participent au **dynamisme et à la durabilité des territoires** : création, transformation ou maintien d'activités locales, complémentarités et concurrences avec d'autres activités, occupation, entretien et valorisation des territoires (notamment d'espaces qui seraient inutilisés sans leur présence), création et maintien des chemins de randonnées, mise en valeur voire invention de patrimoines culturels et naturels, re-



codification culturelle ou patrimoniale... On peut ainsi s'interroger sur les **logiques d'acteurs au niveau local** qui aboutissent à cette appropriation des territoires par les équidés et sur ses impacts économiques, sociales et environnementales. En outre, il conviendrait également de s'interroger sur les **perceptions** et **représentations** qu'ont les différents acteurs locaux (des filières équine et agricoles, des territoires, de la société) des équidés et des activités qui y sont liées et quelles peuvent en être les conséquences, notamment en terme de valeur ajoutée pour les produits et services issus du territoire local.

- **Un monde professionnel divers et mal connu**

Des compétences multiples et diversement distribuées

Attentive aux trajectoires sociales propres des agents des mondes des équidés et à leurs fonctions économiques, la démarche devrait pouvoir apporter un éclairage sur les manières dont ces agents s'instituent en représentants des causes qu'ils portent, ainsi que sur les carrières qui en découlent. Depuis les années 1970, les mondes des équidés se sont « professionnalisés », avec l'émergence de secteurs d'emploi spécialisés dans l'encadrement et l'enseignement des pratiques, dans l'entretien des équidés, mais aussi plus extensivement comme la formation de groupes professionnels appelés à soutenir ou à défendre des intérêts de corps (moniteurs, entraîneurs, vétérinaires, maréchaux-ferrant, selliers...). Bien que l'équitation se soit dotée, précocement aux regards des autres disciplines sportives, d'une convention collective qui lui est propre⁴ structurant l'emploi, peu de données informent précisément sur la morphologie sociale des différents groupes professionnels existants, sur leur segmentation effective entre différentes disciplines, lieux de pratique, types de structure, et encore moins sur ce que recouvre en pratique l'activité réelle des emplois en question. Qu'en est-il également du côté des éleveurs, ou de secteurs organisés de plus longue date, comme celui des courses ? Le statut agricole est-il le plus pertinent pour certaines structures ? Comment celles-ci se sentent-elles représentées et reconnues dans le monde et la profession agricoles ?

Les recherches attendues pourront porter en particulier sur différents aspects, tels que : sur quoi débouche la diversité des types et des modules de **formation**, en termes de compétences, d'emploi, de reconnaissance ? Sont-elles aujourd'hui adaptées à un renouvellement de certains métiers, comme ceux de moniteurs en situation de formation d'une clientèle qui a évolué dans ses attentes ? Comment se déterminent les recrutements au niveau des formations ou des dispositifs d'apprentissage ? La **passion**, qui semble un point commun à beaucoup de vocations professionnelles dans les mondes des équidés, est-elle suffisante pour surmonter à la fois les questions relatives aux relations avec les animaux et avec les clients, à la satisfaction d'objectifs économiques, à la réalisation de conditions de travail acceptables, au respect des réglementations et des normes ? Que cache d'ailleurs cette expression de « passion » ? Quelles sont les conditions de **travail** parmi la diversité des formes d'exercice des activités liées aux équidés ? Comment le travail est-il organisé et géré dans les différentes structures et entreprises ? Comment limiter et gérer les risques spécifiques (physiques et psychiques) liés aux différentes activités de travail dans les mondes des équidés ? Les formations sont-elles effectivement adaptées aux spécificités de cette diversité de situations ? L'importance des **amateurs** dans ce milieu n'est-elle pas susceptible de générer de nouveaux risques et des pratiques dangereuses ?

⁴ Convention collective nationale concernant le personnel des centres équestres du 11 juillet 1975. Etendue par arrêté du 14 juin 1976 JONC 8 août 1976, brochure 3603.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Des formes d'organisation collective différenciées

Les mondes des équidés sont caractérisés par leur appartenance à des sphères très hétérogènes : agriculture, loisir, tourisme, sport, ce qui entraîne une diversité des statuts amateur / professionnel parmi les acteurs et donc des questions relatives à leurs places respectives, à leur mise en concurrence et à la définition de frontières plus claires entre ces statuts.

Portée par différents acteurs aux intérêts pluriels, l'hypothèse que les mondes des équidés se structurent autant par leurs rapports de forces internes que par leurs publics, mérite d'être explorée. Les dynamiques organisant les différentes formes de production / transformations / activités des équidés contribuent à déterminer une demande et à façonner des cadres de consommation d'une **clientèle** selon des dispositions qui restent très largement à décrire. Par exemple, du côté des activités équestres, l'effet de la diversification des disciplines sportives, de leur répartition spatiale, du développement de pratiques alternatives non compétitives, de l'évolution des méthodes pédagogiques, des formes organisationnelles des structures équestres, sur la demande reste encore très mal connu. Quelles conséquences ces transformations ou évolutions structurelles exercent-elles sur ceux et celles, susceptibles – ou non – de participer à ces activités ? Modifient-elles les caractéristiques sociales, tant du point de vue du genre, de l'âge, que du milieu social d'origine, de ce qui constituerait ainsi une nouvelle clientèle ? Représentent-elles des opportunités de développement économique ? Sont-elles susceptibles de faire évoluer les formats organisationnels des structures originelles les plus représentatives ? En quoi induisent-elles des transitions dans les modèles économiques originels de financement de la pratique ? Donnent-elles lieu à des disparités territoriales ? Quelle est la portée sociale, économique et sociétale de telles disparités, si elles existent ?

La coexistence et la formation de **groupes professionnels**, dont le degré de structuration reste à préciser, coïncide avec les multiples manières d'appréhender le cheval et instaure des dynamiques de développement variées. La nécessité de créer des niches ou des créneaux porteurs, de se constituer une clientèle impliquée, satisfaite et fidélisée, est indissociable d'un travail de codification perpétuelle des pratiques et des usages afin de leur donner un sens précis capable de répondre à la pluralité de ces demandes spécifiques. Mais ce monde professionnel, déjà assez divers et en cours de restructuration, est confronté à un nombre significatifs « **d'amateurs** », dont les motivations peuvent être nombreuses et variées et dont les implications peuvent également être très diverses : propriétaires d'animaux et/ou de terrains, bénévoles dans les cercles et clubs équestre, praticiens à différents niveaux d'activité, etc. Cette situation particulière est-elle plutôt génératrice d'émulation ou de concurrence, dans les activités comme au niveau des marchés ?

L'élévation continue du niveau sportif produit par les athlètes lors des échéances majeures a progressivement conduit les acteurs de l'entraînement à rechercher une préparation optimale des différents facteurs de la performance. Cette situation a naturellement eu pour conséquence une spécialisation progressive de l'encadrement qui s'est traduit par une multiplication des intervenants et une **hyper individualisation de l'entraînement** qui est progressivement passé de l'ère du « prêt à porter » à celle de la « haute couture ». Bien que cette évolution ait permis des progrès tout aussi rapides que spectaculaires, l'hyper spécialisation des intervenants a progressivement fait émerger une culture moins homogène au sein de l'encadrement des sportifs, voire parfois une « compétition interne » entre les différents acteurs de l'entraînement. Ainsi, la **coordination du collectif** s'est progressivement imposée comme un facteur de performance supplémentaire ayant un poids significatif dans le résultat final. Aujourd'hui le pilotage de ce facteur de la performance repose souvent sur des qualités de leadership exceptionnelles d'un individu ou d'une conjecture favorable au sein d'un collectif. On peut alors s'interroger sur la fragilité dans la durée de ce mode de fonctionnement. Cependant, cette « division du



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



travail », particulièrement dans un contexte d'expertise au plus haut niveau, invite à questionner la **structuration de la stratégie managériale** d'ensemble pour garantir une synergie et une efficacité parfaites de l'ensemble de ces acteurs. Le besoin porte sur une identification des déterminants permettant de structurer et piloter cette performance collective (champ des sciences sociales, du management, de l'organisation, ...).

Ces dynamiques invitent à décrypter les multiples **innovations** observables dans les mondes des équidés (aussi bien matérielles et technologiques que de services, intégrant des logiques de développement des territoires) comme le résultat de processus de placements ou de positionnements sur un marché où des acteurs clés importent et adaptent des procédés, des techniques, des manières de faire susceptibles de leur procurer un avantage concurrentiel. Il ne s'agit donc pas de comprendre les innovations technologiques ou autres comme de pures inventions providentielles, mais bien de les resituer dans leur espace social, économique et territorial de production en portant une attention particulière aux caractéristiques biographiques et sociales des inventeurs et aux caractéristiques managériales, organisationnelles, financières et économiques de leurs propositions d'innovation et de ceux qui s'en emparent et les développent. Il s'agit ainsi de caractériser finement leur compréhension, intuitive ou non, de l'espace sur lequel ils cherchent à s'implanter pour repérer les sources de développement et pour identifier les conditions d'efficacité et d'efficacité de leurs propositions.

- **Marchés nationaux et internationaux**

L'avenir des équidés se construit aujourd'hui, dans une économie de loisirs et de consommation, autour d'une grande variété d'activités, dont certaines sont encore peu connues et étudiées : courses, équitation de sport ou de loisirs, spectacles, débardage, transport scolaire, tourisme, équithérapie, insertion sociale, ... Ainsi, les mondes des équidés sont concernés par une grande **diversité de marchés**, au niveau national et international, directement liés aux équidés ou connexes. Malgré leur développement, leurs caractéristiques, fonctionnements et stratégies restent encore peu étudiés sous un angle économique. Connaître le poids économique, les impacts et la dynamique des différents acteurs et activités directement ou indirectement liés aux équidés (en termes de valeur, d'emploi, etc.) est crucial : Quels sont les marchés existants, leurs caractéristiques et leurs enjeux ? Comment valoriser l'opportunité de diversification que peut représenter une activité équine ? Quelles sont les conséquences à long terme de la démocratisation de l'équitation ? En dépit des tendances récentes de légères baisses des activités liées aux équidés, on se demande si l'engouement croissant des Français pour les activités de loisir, de nature et liées aux animaux et l'intérêt de la population pour les jeux d'argent constituent toujours des opportunités économiques pour des mondes des équidés. Face à une demande en constante transformation, **l'évolution des attentes** des publics et l'influence des représentations posent question, en termes d'adaptation des marchés existants, mais aussi dans une perspective d'ouverture de nouveaux marchés : Quelles sont les raisons et les solutions au **décalage** qui existe sur de nombreux marchés **entre l'offre et la demande** actuelle ? Comment mieux **fidéliser** mais aussi attirer de nouveaux publics ? Comment **adapter l'offre** existante ? Il est également important de mieux connaître les **marchés de niche**, anciens (tels que la viande) ou nouveaux (équidés de travail, lait) et leur articulation actuelle et potentielle avec le reste de la filière équine. Enfin, il devient nécessaire d'adopter une vision internationale de la filière en analysant les marchés et les flux financiers mondiaux afin d'adapter le modèle économique français.

- **Genre**

Cet appel à projets invite enfin à enrichir la connaissance sur les variations du système social de genre dans les domaines de la production et de l'élevage, de la transformation des équidés ou dans des activités moins directement liés au sport ou aux courses. L'organisation des relations entre les sexes est pensée comme un faisceau de contraintes dont les formes locales varient, selon les configurations de l'ordre de genre dans des dispositifs institutionnels de contrôle et selon différents arrangements symboliques. Les statistiques fédérales semblent par exemple témoigner d'un curriculum institutionnel féministe – valorisant les filles et décourageant les garçons. Le passage historique – de l'équitation savante comme discipline à maîtriser pour tenir son rang d'homme de classe dominante (du XVIIe jusqu'au début du XXe siècle) au « sport de fille » d'aujourd'hui – s'est opéré discrètement dans le contexte de l'effondrement des enjeux sociaux et politiques liés à la maîtrise des savoirs du cheval. Ce renversement statistique du genre s'applique d'ailleurs – par contagion ? - aussi à nombre de groupes professionnels attenants (enseignants d'équitation, vétérinaires, ingénieurs agronomes, professionnels des courses, etc.), sans pour autant remettre en cause l'asymétrie des sexes, au moins pour le sport ou la profession vétérinaire. Ce type de questionnements invite à une perspective constructiviste et relationnelle du genre : comment se (re)construisent le masculin et le féminin au cours des transformations historiques des usages des équidés ?

Dès lors qu'elles seront traitées selon l'un ou l'autre des axes proposés dans le programme ici défini, toutes les thématiques de recherche seront examinées avec le même intérêt.

3. Bases de données

Plusieurs institutions gèrent des **données** administratives relatives aux mondes des équidés, qui sont susceptibles d'intéresser les équipes de recherche en sciences humaines et sociales répondant à cet appel à projet. L'Institut français du cheval et de l'équitation dispose de contacts au sein de ces organismes et a une bonne connaissance des données qu'ils gèrent : il peut donc renseigner les chercheurs souhaitant y accéder pour procéder à des analyses secondaires.

Il existe en particulier les données individuelles gérées par :

- Les sociétés mères (France Galop, Le Trot, SHF, SFET) et la Fédération Française d'Equitation (FFE), sur les acteurs économiques (éleveurs, entraîneurs, établissements équestres, cavaliers, propriétaires de chevaux),
- La Mutualité Sociale Agricole, sur les salariés et les chefs d'exploitations agricoles exerçant en milieu équin,
- L'IFCE-SIRE, sur les équidés identifiés en France et sur les personnes gestionnaires (éleveurs, propriétaires, détenteurs).

Et également d'autres sources possibles de données :

- Les Observatoires de l'Ifce, sur les tendances de la filière équine, les marchés et les métiers du cheval⁵,

⁵ Contact : Observatoire Economique et Social du Cheval, pascale.heydemann@ifce.fr ; Observatoire de l'emploi, des métiers et de la formation d'Equi-ressources, carole.troy@ifce.fr



- Le Réseau Economique de la Filière équine (REFErences), sur les référentiels technico-économiques d'entreprises⁶,
- Le réseau Equicer sur les analyses économiques et synthèses comptables des entreprises équestres⁷,
- Le Groupement Hippique National, sur la réglementation des activités, la création et la gestion d'entreprises équestres,
- Le Ministère chargé des Sports, sur les activités comparées des différentes fédérations sportives.

Pour des premières données synthétiques sur la filière, consultez le dépliant chiffre clé.
Une liste plus détaillée des bases mobilisables est disponible via ce lien.

4. Projets attendus, labellisation et financement

4.1. Type de projets attendus

Cet appel à projets vise à soutenir des projets :

- de recherche et développement ;
- ayant pour objectif de produire des résultats applicables par la filière à court ou moyen terme ;
- répondant aux besoins exprimés de la filière équine.

Chaque projet (1) sera expertisé, de manière confidentielle, par deux ou trois évaluateurs scientifiques anonymes extérieurs au projet, et (2) recevra une note d'intérêt de la part de chacun des représentants des filières au conseil scientifique.

- **Pour être labellisé un projet doit être validé à la fois d'un point de vue de sa qualité scientifique (experts extérieurs) et de son opportunité pour la filière.**
- **Seuls les projets labellisés peuvent faire l'objet d'un financement.**

4.2. Financements complémentaires

Si l'attribution des financements de l'Ifce et du Ministère chargé de l'agriculture est concomitante à la labellisation, **l'attribution d'une aide financière par le fonds Eperon nécessite la décision favorable de ce dernier** selon ses propres critères et sur la base de son propre formulaire. Si vous souhaitez demander un financement au fonds Eperon, **un dossier doit donc impérativement être envoyé** en plus de la présente demande au conseil scientifique.

Les porteurs de projets de recherche et développement souhaitant faire une demande au fonds Eperon doivent au préalable faire labelliser leur projet par le conseil scientifique de la filière équine. **L'attribution du financement reste néanmoins de l'unique ressort du comité d'engagement du fonds Eperon** selon ses propres critères.

Le comité d'engagement du fonds Eperon se réunit mensuellement. Les dossiers peuvent donc être envoyés en parallèle de la demande de labellisation ou suite à la labellisation du projet.

Le dossier spécifique au fonds Eperon est disponible sur le site internet : www.fondseperon.com

⁶ Publications et statistiques accessibles sur : <http://www.ifce.fr/ifce/connaissances/statistiques-et-donnees/>

⁷ Publications et statistiques accessibles sur www.equicer.fr

Pour plus d'informations, contactez : fondseperon@free.fr

Le choix de demander un financement complémentaire au fonds Eperon est laissé à la discrétion des porteurs de projets. Le cas échéant, la répartition de la demande financière entre les financeurs devra être équilibrée.

4.3. Montants disponibles

Pour l'année 2020, les crédits de soutien alloués par l'Ifce et le ministère chargé de l'agriculture pour l'ensemble des appels à projets se sont élevés à un total de plus de 1,4 million d'euros et ont permis de financer un total de 35 projets sur des durées allant de 1 à 4 ans maximum.

Le montant attribué par le fonds Eperon n'est pas prédéfini et est laissé à l'appréciation des comités de ces derniers sur la base des dossiers qui leur sont présentés.

4.4. Règles de financements

- Le financement ne couvre pas les frais de personnel permanent ou les CDD de plus de 6 mois pour les organismes publics ; pour les organismes non publics, la prise en charge de frais de personnels peut se faire sur la base de coûts réels de salaire ;
- Le projet, hors personnel permanent public, doit être auto- ou cofinancé à hauteur de 20 % minimum ;
- Le financement de chevaux expérimentaux (hors chevaux des plateaux techniques Ifce) ne pourra pas excéder 5 euros par jour et par animal (coût hors personnel permanent et hors investissement) ;
- Deux projets portant sur la même problématique ne peuvent être financés individuellement. Le cas échéant, il pourra être demandé un rapprochement entre équipes ;
- Pour les projets pluriannuels, le financement peut être obtenu pour tout ou partie du projet. Dans le second cas, le projet devra être redéposé à échéance du premier financement pour demander un financement complémentaire.

4.5. Financement de bourses de doctorat

Le financement par l'Ifce de demi-bourses de doctorat est envisageable en partenariat avec d'autres organismes (organismes de recherche, collectivités territoriales, fonds Eperon, ...) pour un montant de 16 000€ HT annuel.

Les demi-bourses sont acquises pour 36 mois à partir de septembre et la demande doit être faite selon le tableau ci-dessous :

Période	Septembre à décembre 2021	Année 2022	Année 2023	janvier à aout 2024
Montant € HT	5 333	16 000	16 000	10 667

Le financement des projets comprenant une demi-bourse de thèse sera validé pour toute la durée du projet, aucun complément ne pourra être obtenu par la suite. Les versements resteront néanmoins annuels.

5. Actions et thèmes éligibles

5.1. Actions éligibles

- Seules les actions de **recherche appliquée** pouvant donner lieu à la fois à des publications scientifiques et des documents vulgarisés à destination des utilisateurs finaux sont éligibles ;
- L'organisation de séminaires ou l'édition d'ouvrages n'est pas éligible ;
- Le développement d'outils de vulgarisation ou de méthodes de transfert doit être déposé à l'appel à projets de « Valorisation et transfert des résultats » ;
- La participation au développement d'objets connectés est éligible exclusivement dans ses aspects de recherche appliquée pouvant donner lieu à des publications.

5.2. Thèmes éligibles

Les thèmes éligibles des différents appels à projets correspondent aux attentes des acteurs des filières équines exprimées :

- lors de l'enquête « besoin de la filière équine » réalisée en 2018 ([téléchargez la synthèse des résultats](#)) ;
- par les représentants des filières au conseil scientifique ;
- par les entraîneurs nationaux et référents des disciplines sportives équestres.

Les projets traitant du bien-être animal doivent être en accord avec la [charte pour le bien-être équin](#) et le [guide pratique](#) associé, dont la rédaction a été coordonnée par la FNC. Ces projets devront s'appuyer sur les travaux déjà réalisés à ce sujet.

Cf partie 2.

6. Modalités de candidature et critères d'éligibilité

- ⇒ **Remplir le formulaire sur la plateforme dédiée** <https://projects.ifce.fr> (cf annexes 1 et 2 pour plus de détails)
- ⇒ **Tout dossier ne remplissant pas l'ensemble des critères ci-dessous ne pourra pas être labellisé.**

6.1. Éligibilité

- Le projet doit s'inscrire dans un ou plusieurs des thèmes précisés ci-dessus ;
- L'un des porteurs, au minimum, doit faire partie d'un organisme scientifique et technique : organisme de recherche ou de développement, organisme d'enseignement supérieur et/ou de recherche, institut technique ;

6.2. Présentation du dossier

- Précision suffisante du projet et de ses différentes actions (état des connaissances, objectifs, matériel et méthodes en particulier) afin de permettre une évaluation scientifique par les experts désignés par le conseil scientifique ;
- Qualité du résumé non technique. Ce résumé est le seul document transmis aux représentants

socioprofessionnels du conseil scientifique pour avis sur la pertinence de la recherche, il doit donc être **complet, vulgarisé, présenter les applications et perspectives et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.**

- Pour les programmes pluriannuels, justification du fonctionnement des différentes actions de recherche dans l'échéancier global.

6.3. Critères scientifiques et enjeux pour la filière

- Enjeux pour la filière en matière de développement économique, d'innovation ou d'attractivité des territoires ruraux ;
- Publications antérieures sur le sujet ;
- Compétences des équipes, notamment leur connaissance des travaux existants sur le sujet ;
- Qualité scientifique du projet : question de recherche, méthodologie, nature des résultats attendus ;
- Publications prévues dans le cadre du projet et échéancier : préciser si certains résultats sont susceptibles de rester confidentiels et de ne pas donner lieu à publication ;
- Les partenariats entre équipes de recherche, entreprises et socioprofessionnels, les collaborations internationales (européennes en particulier) et la pluridisciplinarité seront appréciés. *Le conseil scientifique accepte de recevoir des projets collaboratifs en anglais, sous réserve qu'il y ait au minimum une équipe française en position principale dans le consortium. Les partenariats avec les organismes professionnels seront particulièrement appréciés.*

6.4. Critères financiers

- Précision de la fiche financière ; tous les onglets et tous les tableaux du document doivent être complétés.
- Adéquation entre le projet, les moyens mobilisés et le financement demandé ;
- Respect de l'échéancier pour les projets pluriannuels ;
- Les projets faisant l'objet de cofinancements extérieurs seront, à intérêt scientifique égal, prioritaires.

6.5. Respect du délai de remise des propositions de recherche

7. Modalités de réponse du conseil scientifique et conditions de financement

La décision du conseil scientifique sera adressée, uniquement par courrier électronique, aux responsables de la proposition.

- 1) **Le financement du projet peut être soumis à conditions** : mise en collaboration avec une ou plusieurs équipes, modification d'effectifs expérimentaux, phasage du projet ...
- 2) Tout projet financé fera l'objet d'une **convention** entre l'organisme de recherche et l'Ifce, préalable

à la mise en paiement. La propriété intellectuelle des résultats sera partagée entre l'Ifce et l'organisme financé au prorata des apports respectifs.

- 3) Tout projet accepté devra faire l'objet d'un **compte rendu d'activité** annuel à partir de juin 2022 et jusqu'à la fin du projet.

La remise d'un compte rendu d'activité non conforme à la proposition initiale sans justificatifs peut donner lieu à une demande de compte rendu complémentaire, à une suspension de financement ultérieur ou à une demande de remboursement.

- 4) Pour tout projet dont le montant accordé est supérieur à 10 000 € HT, le financement sera attribué selon le tableau ci-dessous :

Durée de financement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
1 an	70% du montant total accordé	30% du montant total accordé		
2 ans	70 % du montant accordé pour l'année 1	70 % du montant accordé pour l'année 2	Solde <i>Sous réserve de compte rendu conforme</i>	
3 ou 4 ans	100 % du montant accordé pour année 1	100% montant accordé année 2	100% du montant accordé pour l'année 3 <i>Sous réserve de compte rendu conforme</i>	100% du montant accordé pour l'année 4 <i>Sous réserve de compte rendu conforme</i>

Le solde pourra être réduit si les délais de remise du compte rendu ne sont pas respectés.

8. Obligations envers l'Ifce

- 1) Tous les résultats publiables devront faire l'objet d'une valorisation sous forme d'articles primaires et/ou d'une participation à un congrès.
- 2) Si l'information apparaît utile pour les professionnels, **le porteur de projet s'engage à rédiger des articles, posters, fiches de vulgarisation en français.**
- 3) Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du financement par l'Ifce et de l'éventuelle utilisation de moyens de l'Ifce.
- 4) Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation devront être adressées au secrétariat du conseil scientifique.

Etienne Verrier
Président du conseil scientifique de la filière équine

Annexe 1 : Constitution du dossier

A. Remplir le formulaire en ligne : <https://projects.ifce.fr> (cf annexe 2 pour l'utilisation)

1. Description du projet global et des actions

Un projet peut être constitué d'une ou plusieurs actions (3 au maximum) → bien détailler chaque action.
Les projets peuvent être pluriannuels (maximum 4 ans) → bien détailler le calendrier pour chaque année.

Attention : certaines questions conditionnent l'apparition d'autres questions. Pour cet appel à projets cochez « projet de recherche » sur le premier écran afin d'obtenir le bon formulaire.

2. Résumé NON TECHNIQUE

C'est le seul document transmis aux représentants des filières pour avis sur la pertinence du projet.

Il doit donc être complet, vulgarisé, présenter les applications et perspectives et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.

3. Description financière

*Pour obtenir une aide contactez marion.cressent@ifce.fr **AVANT de déposer votre dossier.** Vérifiez les calculs automatiques qui peuvent être faussés par l'ajout/suppression de lignes dans les onglets précédents. **Merci de bien lire la notice AVANT de commencer à remplir la fiche.***

- Remplir le document Excel téléchargeable sur le site ou via le lien ci-après : [FICHE](#)

Remplir **une fiche financière par action** décrite détaillant :

- les différentes dépenses de l'action pour chacune des années;
- les prévisions de financement pour chacune des années ;

NB : Pour chaque onglet le total des dépenses éligibles doit être égal au total des financements.

Remplir **une fiche financière récapitulative** pour le projet (somme des fiches précédentes, onglet vert)

NB : Le total des dépenses éligibles doit être égal au total des financements

- Récapituler la demande de financement dans le formulaire en ligne à partir du document Excel et y télécharger le document Excel dûment complété.

B. Si le projet fait appel à des collaborations externes et/ou des cofinanceurs

- Fournir une attestation des personnes/organismes concernés. *Les mails sont recevables.*

C. Si la demande inclut une demande de demi-bourse de thèse

- Remplir la partie correspondante du formulaire ;

D. Si la demande inclut l'utilisation de moyens expérimentaux

- Remplir la partie correspondante du formulaire ;
- Prendre contact avec le site concerné et fournir un accord de principe de ce dernier.

E. Délai

Le dossier est à compléter en ligne sur la plateforme <https://projects.ifce.fr> impérativement pour le 15 novembre 2020. La plateforme se fermera le 15 novembre à minuit. Un accusé de réception automatique vous sera envoyé dès réception du dossier.

Annexe 2 : Conseils d'utilisation de la plateforme en ligne

La plateforme de dépôt des projets est accessible via ce lien : <https://projects.ifce.fr>.

1. A partir de la page d'accueil cliquez sur « introduire une demande » puis créez-vous un compte / identifiez-vous.
2. Sélectionnez le formulaire intitulé « Appels à projets du conseil scientifique de la filière équine », cliquez sur « introduire une demande » ; (si vous avez déjà commencé à rédiger un projet vous pouvez choisir de reprendre cette demande ou d'en créer une nouvelle) ;
3. Vous arrivez sur le premier écran du formulaire à remplir :

- La colonne de gauche présente la liste des écrans à remplir, la plupart des questions sont obligatoires ;
- Vous pouvez naviguer d'un écran à l'autre en cliquant dans la colonne de gauche ou en cliquant sur « écran suivant ». *Vous pouvez passer d'un écran à l'autre sans avoir répondu à toutes les questions.*
- Les modifications se sauvegardent automatiquement et vous pouvez remplir le formulaire en plusieurs fois
- Le projet n'est pas validé tant que vous ne cliquez pas sur « valider et envoyer » dans l'écran résumé ;
- **Les réponses à certaines questions conditionnent l'affichage des questions/écrans suivants.** Par exemple, vous ne pourrez décrire les actions 2 ou 3 que si vous avez déclaré ces actions dans la partie 7.



4. **Vous souhaitez inviter des collègues à remplir le formulaire avec vous ?** Cliquez sur « Gérer les invitations » en bas de la colonne de gauche puis invitez qui vous voulez.
5. Pour **soumettre définitivement votre projet**, rendez-vous sur l'écran « résumé » et vérifiez que tous les champs obligatoires ont été remplis. Si ce n'est pas le cas, cliquez sur les zones en rouge pour y retourner. Une fois que le résumé ne montre plus d'erreurs cliquez sur « valider et envoyer ». **Attention, une fois validé, il n'est plus possible de modifier votre projet.**

Une liste en format « Word » des questions du formulaire est téléchargeable sur la plateforme. Attention certaines parties du formulaire s'affichent en fonction des réponses précédentes, toutes les questions ne sont donc pas à remplir pour tous les projets.

Pour obtenir une aide contactez Marion Cressent (06 27 70 51 19 – marion.cressent@ifce.fr).